SHEMA

N°15, Jan-Mars 2021

Bulletin d'information des acteurs du Réseau Foi et Justice Cameroun/Newsletter of actors of the Cameroon Faith and Justice Network

Dans D'ENGAGEMENT

"Hear O Israel, the Lord our God is one Lord and you shall love the Lord your God...Love your neighbour as yourself" (MK 12: 29-31

Déplacés internes au Cameroun

Ils ont besoin d'assistance et de protection!

Elèves déplacés internes de l'école primaire de Pikba (22.02.2021)

EDITORIAL

"Agir pour le droit de chaque citoyen,,

Agir au côté des personnes en situation de vulnérabilité est une préoccupation permanente de l'association Foi et Justice. En effet, « ***la vie religieuse n'est pas uniquement dédiée aux œuvres de charité, mais elle est aussi une force de production et de protestation sociale qui s'inscrit dans la société du moment » (Sr. H. Danet).*** Les crises sociales et politiques que traverse le Cameroun depuis plusieurs années font de plus en plus de victimes. Il faut aujourd'hui s'interroger sur le statut des personnes déplacés internes, qui ont tout abandonné pour rechercher la paix et la sécurité. Impossible de le faire sans protester contre les principes qui causent l'insécurité dans l'Extrême Nord et dans le NOSO; contre l'abandon des personnes déplacées internes issue de ces crises et sans se lancer dans cette production sociale qui vise à améliorer leurs conditions de vie. Ce SHEMA invite à regarder le déplacé interne comme un citoyen à part entière mais avec des besoins particuliers relevant de la logique de l'Etat de droit et non du droit de l'Etat. Dans « ***l'Etat de droit », le droit du citoyen, de chaque citoyen, est au cœur des politiques et de l'action gouvernementale».***

P.Armel FOPA O.Carm

PAROLE D'EGLISE

"Alors qu'une partie de l'humanité vit dans l'opulence, une autre partie voit sa dignité piétinée et ses droits fondamentaux ignorés ,,

[…]On s'aperçoit bien des fois que les droits humains ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Le respect de ces droits « est […] une condition préalable au développement même du pays, qu'il soit social ou économique.Mais « en observant avec attention nos sociétés contemporaines, on constate de nombreuses contradictions qui conduisent à se demander si l'égale dignité de tous les êtres humains, solennellement proclamée il y a soixante-dix ans, est véritablement reconnue, respectée, protégée et promue en toute circonstance. Alors qu'une partie de l'humanité vit dans l'opulence, une autre partie voit sa dignité méconnue, méprisée ou piétinée et ses droits fondamenux ignorés ou violés » La solitude, les peurs et l'insécurité de tant de personnes qui se sentent abandonnées par le système, créent un terrain fertile pour les groupes mafieux.[…]

Saint- Père François dans sa lette encyclique Fratelli Tutti sur la fraternité et l'amitié sociale (22 & 28)

Déplacé interne

Un citoyen camerounais comme les autres

La situation socio politique instable au NOSO et au Nord du Cameroun entraine un déplacement invonlontaire des personnes. Estimés à plus d'un million, les conditions de vie des personnes déplacés internes demeurent préoccupantes.

Déplacé internes ≠Réfugiés

Lorsque des personnes traversent une frontière pour échapper aux conflits, elles sont protégées par **des conventions internationales** et sont juridiquement considérées comme des refugiés. Tandis que les déplacés internes sont des personnes qui quittent leurs **régions d'origines ou d'habitation régulière** pour échapper aux conflits,tout en restant dans leur propre pays. Leur protection relève entièrement de **la responsabilité de l'Etat**
En d'autre termes, les déplacés internes sont des personnes contraintes de fuir à l'intérieur de leur propre pays (d'une région à une autre), notamment en raison de conflits, de violences, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles. La plupart sont accueillis par des parents ; certains ont constitué des camps de fortune dans des zones presque arides comme c'est le cas à Poli dans la région du Nord.

Échange avec les femmes déplacées internes à Pikba (22.02.2021)

Un réel besoin de prise en charge

Du fait de leur précarité, les PDI(personnes déplacés internes) sont confrontées à divers problèmes d'ordre socioéconomiques et psychologiques. On rescense le difficile accès aux services sociaux de base, aux terres cultivables et aux documents civils(acte de naissance et CNI). Par ailleurs, ils font également face aux sentiments de suspicion et à la stigmatisation au sein de la population d'accueil. Les femmes et les enfants demeurent la couche la plus vulnérable. Ils sont régulièrement victimes d' exploitation sexuelle et de violence basée sur le genre (VBG). Une situation qui nécessite un accompagnement pscychosocial et un suivi psychologique, car le traumatisme demeure.

Un vide juridique dans la gestion des PDI

De manière générale, le contexte des PDIs appelle à la fois protection et assistance. La protection repose sur le cadre normatif international, adossé à l'ensemble du dispositif international des droits humains. En effet, cette protection ne se limite pas à assurer la survie et l'intégrité physique des personnes déplacées, mais doit également englober toutes les garanties prévues par les droits de la personne et le droit humanitaire, y compris **la protection de la propriété, l'accès aux documents d'identité et la participation aux élections** (et ce, même avant le retour au lieu de résidence habituelle).

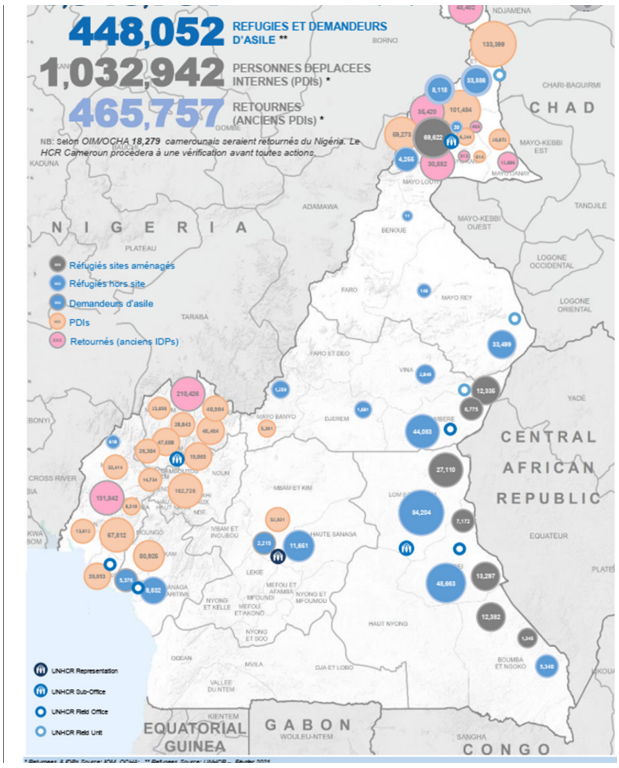

Vue géographique de la présence des PDI au Cameroun. source IOM; OCHA, Février 2021

«La réponse du Cameroun plus perceptible à travers des plans d'assistance humanitaire d'urgence, reste particulièrement marquée par la faiblesse du dispositif institutionnel» M. Christophe Tiyong, avocat diplomé en droit de l'homme et action humanitaire. En effet, on note l'**absence d'intégration des principes directeurs relatifs au déplacement de personnes dans son cadre normatif interne ; l'absence de loi traitant de la question des PDIs (cas du Projet de loi du Mali pour la protection et l'assistance des PDIs).** Un concept essentiel affirmé dans les Principes directeurs est qu'il incombe en premier chef, aux États de prévenir le déplacement, de protéger les personnes déplacées relevant de leur juridiction, de leur prêter assistance, et d'apporter des solutions durables à leur situation.
Pour s'acquitter de cette responsabilité, les États doivent disposer au niveau national de cadres normatifs et politiques, assortis des structures et procédures nécessaires pour leur mise en œuvre, qui leur permettent de répondre efficacement aux besoins et formes de vulnérabilité spécifiques des personnes déplacées.

La rédaction

Me.Christophe TIYONG, Avocat au Barreau du Cameroun; travaille depuis une vingtaine d'années avec plusieurs organisations pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes

"L'Etat doit assurer protection et assistance aux personnes déplacées,,

Me.Tiyong;Diplômé en Droits de l'Homme et Action humanitaire

Comment comprendre la situation liée à l'invisibilité juridique des personnes déplacées internes ?

Ce sont des citoyens qui ont dû quitter de manière précipitée ou forcée leur lieu de résidence habituelle. Ils ont perdu leur maison, leur travail, le lien social, le lien culturel… et souvent l'ensemble de leurs documents officiels. Ils sont de ce fait **juridiquement intraçables.** Le concept d'indivisibilité juridique en appelle un autre, celui des personnes fantômes, avec les peurs qui y sont liées, notamment chez les populations des lieux d'accueil. Celles-ci se manifestent par la suspicion, la discrimination et parfois le rejet.

"Les PDI ont perdu maison, travail, lien culturel et documents officiels,,

Comment les OSCs peuvent répondre efficacement aux besoins socio juridiques des PDI ?

Chaque groupe de PDI a des besoins spécifiques. Il faut les évaluer. Ensuite, s'organiser et planifier la réponse en s'assurant que l'on dispose du mandat et de l'expertise nécessaires.
A ce niveau, l'action en réseau permet d'optimiser les réponses, en évitant le gaspillage consistant à s'investir tous et sans concertation pour répondre aux mêmes besoins et parfois pour les mêmes personnes, laissant insatisfaits certains besoins et certaines catégories de personnes vulnérables dont les femmes et les enfants.

Quelle est la place du mandat dans le déploiement des activités d'une OSC au Cameroun ?

La question du mandat renvoi à **la mission de l'OSC.** Les organisations humanitaires doivent prendre le temps de construire leur savoir-faire et déterminer leur niveau d'intervention. C'est le premier niveau du mandat. Elle renvoi dans un second temps à la mission reçu dans le cadre de la coordination nécessaire de l'action humanitaire. Cette conception du mandat est importante parce que les crises humanitaires se caractérisent par leur complexité. Les problèmes réels des personnes affectées sont souvent l'objet d'enjeux multiples entre la diplomatie humanitaire, l'instrumentalisation et la réponse effective auxdits problèmes.
Dans des crises comme celles qui secouent le Cameroun, plusieurs organisations de la société civile sont souvent soupçonnées, voire accusées de connivence avec les parties au conflit. Les instances ecclésiales ne sont pas en reste.

"Les OSCs doivent disposer du mandat et de l'expertise nécessaires,,

La norme établie invite les Etats et les acteurs non-étatiques, y compris les groupes armés, à collaborer avec les différents intervenants pour faire prévaloir les valeurs d'humanité parmi lesquels la prévention des déplacements internes, la protection et l'assistance aux personnes déplacées (***cf. article 5.7 et 5.8 de la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique).***

En dehors des actions d'assistance de l'Etat, que suggérez vous pour une meilleure intégration socioculturelle des déplacés internes ?

Il est important pour tous, de travailler à l'avènement de conditions d'un retour des personnes déplacées. Cela passe par la recherche des solutions aux causes des déplacements et appelle à implémenter toutes les ressources de collaborations et de négociations dont nous pouvons disposer.Le terrain camerounais est généralement propice à l'intégration. Le problème peut être plus important dans les cas d'installation dans des camps en zone rural.
Le cas du camp de Pikba (Poli) dans la région du Nord est une réelle manifestation de tous les problèmes que peuvent rencontrer les IDPs. Entre les difficultés d'établissement des actes de naissance, d'accès à l'école, à l'eau, aux terres pour l'agriculture et l'élevage….L'obligation d'assistance pèse d'abord sur l'Etat, mais appelle aussi à l'intervention des acteurs locaux et internationaux pour une meilleure prise en charge.

"Il y a des cas d'instrumentalisation, de captation et de poursuites judiciaires,,

Quelle analyse faites-vous de la relation entre l'Etat et la société civile dans la gestion des IDPs ?

Il y a des cas de bonne collaboration, des cas d'instrumentalisation et de captation; des cas de conflits et de poursuites judiciaires. Ces entités devraient travailler dans le sens de la construction de la confiance et de la collaboration pour le respect des principes d'humanité.

Propos recueillis par Christelle. A

Province écclésiastique du Nord-Garoua

Poli : le cri des déplacés internes

Plus de 12 années déjà que le quotidien de ces citoyens camerounais, est quasi inimaginable. Partis involontairement de la région de l'Extrême Nord à cause de la crise Boko Haram, ils survivent grâce aux actions de la communauté religieuse.

Elèves déplacés internes en classe de CE2 à l'école primaire de Pikba (22.02.2021)

Lundi après midi, le soleil irradie ces rayons dans la cour du village Pikba. De la paille servant de toiture, des branches d'arbres jonchées de gauche à droite, à l'intérieur des écoliers assis sur du bois. On se croirait dans un autre pays ; Mais le piquet planté dans la cour sur lequel est hissé le drapeau vert, rouge & jaune, nous indique que nous sommes bel et bien dans le Nord du Cameroun.

D'un visage pale, affecté par la famine et des pieds huilés de poussière, ils sont venus recevoir le savoir. Sans livres et cahiers pour la plupart, ils s'attèlent à suivre le cours de mathématique dispensé par l'institutrice.

Une misère insoutenable

Ici, l'eau est une denrée rare. Les habitants parcourent chaque jour des kilomètres pour avoir accès à de l'eau . Une eau très loin d'etre potable, mais ils n'ont vraiment pas le choix. Grâce au chef du village et à l'hospitalité des communautés d'accueil, ils ont réussi à obtenir un abri et des parcelles de terres cultivables. Mil rouge, mais et arachides sont les principales céréales cultivées.

Fortement marquée par un taux de natalité très élevé, la localité ne dispose pas d'un centre de santé à proximité. les femmes y éprouvent d'énormes difficultés lors de l'accouchement. Afila explique « *c'est vraiment difficile, il n'y a pas de centre de santé à proximité et parfois nous n'avons même pas les médicaments* ».

Les frais de scolarité annuels s'élèvent à 6000 FCFA. Malheureusement faute d'acte de naissance, le parcours scolaire de ces élèves s'arrete au CM2. Ndarana mère de 08 enfants confie que seuls 03 de ces enfants possèdent un acte de naissance.

Un plaidoyer pour des conditions plus humaines

L'accès aux services sociaux de base demeure une priorité pour chaque citoyen. En effet, du fait de leur situation précaire, les enfants des personnes déplacées doivent « **être traitées avec humanité, sans aucune discrimination, car ils sont aussi des citoyens camerounais** ». Ils sont des personnes vulnérables, qui ont besoin d'une assistance spécifique des autorités et de la communauté.

En collaboration avec certaines personnes consacrées, le correspondant Fr Ernest Mbemba, Omi (Oblats de Marie Immaculée) a construit des puits d'eau et des classes en matériau provisoire. Une initiative qui appelle en effet à l'implication de tous les religieux. Une implication qui passe notamment par la mobilisation des correspondants et observateurs,pour la réussite du plan stratégique du réseau F&J pour l'année 2021-2022. Un plan réalisable grace à la combinaison d'actions en synergies(au niveau local et international), afin de relever le défis de l'édification d'une société plus juste.

La rédaction

UNE PUBLICATION DE L'ASSOCIATION FOI ET JUSTICE CAMEROUN

Directeur de publication : P. Paulin NEME EBANDA (Président de la CSMDC) - Rédacteur en chef : P. Joseph Armel FOPA DJOUDA (Coordinateur National Foi & Justice) - Secrétaire de rédaction :Joël NOMI - Equipe de rédaction : Christelle ADIBONE , Kodjo AGBALI, Sr Geny Maria DA SILVA , Fr. Ernest MBEMBA , Sr Hanne Marie BEYEK , Sr Monique GABANA - Siège : Mvolyé – Enceinte ITPR – Site Web : www.aefjn-cmr.org - Email : foi_justicecam@yahoo.fr/ foi_justicecam@aefjn-cmr.org - Pages Facebook : AEFJN Cameroun – Stop drogues Page YouTube : Association Foi et Justice - Téléphone : 6 58 40 43 84 / 6 72 88 29 98 / 6 65 27 59 61 - Impression : Ets MADELIE BUSINESS